

Commémoration du cinquantenaire du Plan

Globalisation, mondialisation, concurrence : la planification française a-t-elle un avenir ?

Paris les 23 et 24 mai 1996

Intervention de M. Michel PERICARD Président du groupe RPR à l'Assemblée nationale

Oui, la planification française, dans un contexte de mondialisation croissante, de globalisation et de concurrence accrue, a encore de l'avenir. Fidèles à la vision gaulliste de la société, nous ne pouvons en effet imaginer qu'une nation industrialisée comme la France perde, au travers de l'abandon de cet instrument que d'autres pays nous ont envié avec raison, un des moyens principaux de maîtriser son avenir. Que l'économie nationale et l'économie mondiale soient en effet plus complexes ; qu'une incertitude plus grande, liée à une concurrence accrue, aux difficultés socio-économiques, aux problèmes monétaires récurrents, à la volatilité de certains besoins ..., s'insinue dans la gestion de la plupart des grands secteurs de l'économie ; que l'on soit aujourd'hui tenu de raisonner dans le cadre de sociétés interdépendantes au plan international ; ne changent en effet rien à cette donnée de fond : il est toujours nécessaire que l'État assume, pour le contribuable et le citoyen, ses missions de régulation, et les transformations longues de la société ne peuvent se gérer par des politiques publiques de court terme.

Les cycles de temps qui rythment la vie des ministères, ceux qui rythment les conjonctures économiques et politiques à quelques mois, ou quelques années, ne sont en effet pas ceux qui rythment les grandes évolutions macro-économiques et macro-sociales. Celle par exemple de la productivité du travail et de l'insertion du progrès technologique dans les pratiques des entreprises, laquelle reflète particulièrement en France la prédominance d'un certain type d'investissement souvent concurrent de l'investissement de capacité, et conditionne pour partie le chômage ; celle des changements que connaissent certaines institutions, et par exemple ceux qui affectent, au travers des syndicats, les négociations sociales et donc nécessairement en aval une partie des évolutions salariales... Pour déterminer par ailleurs les secteurs industriels prioritaires que l'État doit davantage

soutenir, eu égard à leur importance, et compte tenu du pouvoir d'entraînement qu'il détient; pour mettre en œuvre les moyens d'une politique de lutte contre un chômage dont les causes sont loin d'être réductibles à des phénomènes conjoncturels ; pour forger des politiques monétaires qui résisteront aux assauts des marchés financiers tout en stimulant l'activité économique..., il faut autrement dit prévoir, connaître, analyser, projeter, et aussi corriger le produit des projections. Et ce, en un lieu qui n'envisage les choses que du point de vue global et de celui de l'intérêt général.

C'est très exactement ce qu'exprimait C. de Gaulle, pour lequel le Plan était bien l'outil, par excellence, de l'aide à la décision publique : « Pour moi, à mon échelon, il s'agit du Plan, parce qu'il embrasse l'ensemble, fixe les objectifs, établit une hiérarchie des urgences et des importances, introduit parmi les responsables et même dans l'esprit du public le sens de ce qui est global, ordonné et continu, compense l'inconvénient de la liberté sans perdre l'avantage, je ferai donc en sorte que la préparation et l'exécution du Plan prennent un relief qu'elles n'avaient pas en lui donnant un caractère « d'ardente obligation » (« Mémoires d'espoir, le Renouveau », C. de Gaulle, Plon, 1970, p. 143.)

Quelles sont en effet les grandes fonctions actuelles du Commissariat général du plan (Cgp), et plus largement de l'institution du Plan qui répondent à cette exigence ? Le Cgp ayant notamment en charge d'organiser des travaux préparatoires à la production collective d'un document de synthèse qui, durant de nombreuses années, et après avoir été proposé au Premier ministre et modifié par lui, devenait un projet de loi soumis au vote de l'Assemblée nationale ?

Le Commissariat général du plan a pour missions : de faire de la prospective et de bâtir la connaissance la plus large et la plus précise possible de l'avenir, ou plutôt « des » avènements prévisibles de la croissance, de l'emploi, des investissements, des institutions... en fonction des grandes évolutions socio-économiques voire culturelles de la société ; d'assurer la production « concertée » d'une expertise dégagant les grands axes des politiques souhaitables pour le pays, notamment en matière économique et sociale ; de mesurer l'impact des politiques économiques et sociales mises en place par l'État afin, pour justement les perfectionner eu égard à l'objectif générique d'intérêt public, de rendre compte de la cohérence atteinte entre les objectifs affichés et les résultats.

Les travaux préparatoires du Plan, la constitution progressive d'un document final comportant, pour l'État et les acteurs marchands, une hiérarchie indicative d'objectifs et de moyens, participent donc incontestablement, pour employer la formule d'un des précurseurs de la planification indicative, à réduire l'incertitude inhérente à l'exercice même de la politique économique. Où trouver au demeurant un autre lieu social que le Cgp où, fort de ses importantes capacités d'expertise, et avec pour seule mission le respect de l'intérêt national dégagé des pesanteurs du court terme, une société puisse ainsi se projeter dans la plupart des grandes dimensions de son avenir ? Et est-il sérieusement possible à un État, sans cette expertise élaborée sereinement, d'éviter les écueils et les coûts économiques et sociaux du « pilotage à vue » ?

L'exigence première d'une démocratie - et les différentes déclinaisons du concept gaulliste de participation l'illustrent pleinement - est en outre de pouvoir discuter, préalablement à la prise des décisions, du bon usage des fonds publics et des grandes actions programmées par l'exécutif. Or ce document final, proposé au Premier ministre par le Cgp, c'est aussi, au long des auditions et de la collecte des avis d'un grand nombre d'acteurs sociaux et économiques, depuis les syndicats et les réseaux universitaires, en passant par les représentants de nombreuses catégories socioprofessionnelles, la prise en compte du plus grand nombre d'expertises et de points de vue

différents. C'est la prise en compte, dans le cadre de règles conformés à l'esprit de notre démocratie représentative, d'un ensemble d'intérêts différents et divergents. Ce document, avant de devenir une loi et de laisser à l'exécutif la responsabilité première de se déterminer par un choix entre les solutions préconisées, est donc, théoriquement c'est-à-dire si l'institution fonctionné au mieux, une bonne expression de l'intérêt général où se mêlent les voix des administrateurs, des acteurs marchands, des consommateurs, des syndicalistes...

En bref, la "planification à la française" est un outil de démocratie et de pilotage économique de grande qualité.

Certes, il convient aujourd'hui, le rapport de notre ami Jean de Gaulle ayant mis l'accent sur un certain nombre de dysfonctionnements du Cgp[1], que certaines réformes y soient entreprises. Il ne s'agit cependant pas là de réformes du fond mais du mode de fonctionnement. Les partenaires sociaux auditionnés lors de l'élaboration du rapport Jean de Gaulle n'ont par exemple, à aucun moment, contesté l'utilité générale du Cgp et le fond de sa démarche. Ils ont mis l'accent sur le fait que le système de concertation s'y était, avec le temps, partiellement refermé sur lui-même. Et il n'est pas exagéré de dire qu'une certaine « excellence » en matière d'expertise autorisée y a favorisé, à la place d'une participation-concertation réelle, le développement d'une pensée économique unique. Il est également vrai que, du fait de l'apparition et du développement d'autres organismes intervenant efficacement dans le processus de production, et de diffusion d'informations et d'analyses socio-économiques aidant à la prise de décision politique, le Cgp a perdu son monopole. Personne cependant ne lui conteste non plus l'importance du spectre de sujets différents qu'il traite, l'étendue et la qualité de ses réseaux et capacités de mobilisations d'expertises, la possibilité de traiter avec recul, objectivité et sur le long terme de certains problèmes... L'accent en matière de réformes doit donc être mis sur un meilleur fonctionnement élargissant notamment la concertation, et produisant, à nouveau, des documents contradictoires où le gouvernement puisse choisir entre des solutions réellement concurrentes.

Bien sûr, de l'après-seconde guerre mondiale à nos jours, de la reconstruction à l'avènement du multimédia, et d'une société de forte croissance à une société luttant contre un chômage récurrent, le contexte économique, social, politique, et même culturel dans lequel le Plan se meut a profondément changé. L'internationalisation croissante des échanges fait, en particulier, que certaines solutions de relance prônées par la macro-économie traditionnelle se heurtent désormais à la production d'effets pervers, et notamment à ce qu'il est de coutume de nommer la contrainte extérieure. Une concurrence internationale accrue, une interpénétration plus importante des économies au plan mondial, font que les outils de politique économique à la disposition de l'État sont tout à la fois moins nombreux et moins efficaces que par le passé. Il est certain par ailleurs que la signature du traité de Maastricht, après celle de l'Acte Unique, a, également, profondément modifié le contexte dans lequel le Plan indicatif propose des solutions. Le respect des critères de convergence en matière salariale, budgétaire ou monétaire, fixant un nouveau cadre à la politique de la France. Mais la réduction objective des marges de liberté en matière de politique économique, qu'elle soit déterminée au plan international par l'évolution naturelle des échanges, ou par de nouveaux cadres institutionnels, fait-elle pour autant disparaître la spécificité des intérêts nationaux ? Fait-elle disparaître en la matière la nécessité, pour décider au mieux, de s'inspirer d'études de fond réalisées sur le long terme ? Et ne peut-on, d'ailleurs, réfléchir sur les moyens d'aménager ces contraintes nouvelles pesant sur la politique économique nationale ?

Tous les débats qui sont en particulier ouverts aujourd'hui concernant, au niveau de l'Union Européenne, les services publics français, démontrent l'existence de ces spécificités qui se déclinent

à travers le concept encore hésitant de subsidiarité. Qu'il s'agisse d'électricité ou de télécommunications, la France a en effet toujours fait la part à la distribution de services échappant aux règles strictes de la rentabilité marchande, et préservant par conséquent les notions républicaines qui nous sont chères de « traitement égalitaire du citoyen », quelles que soient les discriminations géographiques et pécuniaires, et de continuité dans l'offre de ces services au meilleur rapport qualité-prix. Or comment la France pourrait-elle, demain, défendre au plan européen ses spécificités sans une expertise de fond sur les mérites comparées, et donc le dosage optimal, des solutions marchandes et non marchandes dans ces domaines ? C'est bel et bien là un problème d'évaluation des politiques publiques sectorielles. Et l'assistance que le Cgp pourrait en la matière offrir au Parlement, en étant notamment missionnée dans certains domaines par les offices parlementaires, n'est certainement pas négligeable.

On ne peut en outre considérer que, concernant les grands défis de la société moderne, l'intégralité des solutions possibles soit d'ordre international. Voire qu'il n'y ait de solutions que dans le laisser-faire total. Et il faut ici refuser un certain fatalisme qui mènerait à ne considérer que, les causes principales du chômage étant soi-disant dans l'apparition d'un nouvel ordre économique international, ou liées à des évolutions économiques quasi-naturelles, la diminution du nombre et de l'efficacité des instruments de correction à la disposition de l'État national rendrait finalement inutile à son niveau l'élaboration d'un Plan.

Concernant notamment des questions d'ordre macro-économique et macro-social transversales qui niera que le chômage français n'ait lui-même une spécificité ? Certes pas l'OCDE qui, parmi d'autres et à la suite d'études précises, montrait il y a peu que le chômage français est, depuis le début de la décennie quatre-vingt, un des plus élevés parmi les pays fortement industrialisés en rapport du taux de croissance national. C'est donc qu'il y a là à mener quelques réformes d'ordre interne à nos frontières. Touchant par exemple ce que certains rapports du Cgp appelaient, constatant une certaine déficience de nos industriels à pénétrer efficacement des marchés étrangers, des facteurs de « compétitivité hors-prix ». Et en particulier, ces derniers ne se ramenant pas au coût du travail français soi-disant trop élevé en rapport de nos concurrents et le concept pouvant être élargi : une déficience des réseaux commerciaux de nos entreprises en rapport avec des méthodes de gestion et d'organisation du travail vieillissantes ; une insuffisance des structures de « coopération » entre les organisations marchandes et non marchandes françaises partiellement liée à certaines inerties administratives ; une inaptitude de notre réseau bancaire national à financer l'innovation dans les PME-PMI ayant à sa source dans une vision trop partielle de la rentabilité ; une vitesse particulière de propagation du chômage, partiellement déterminée par le « court-termisme » des firmes ou leur aptitude à anticiper de façon particulièrement pessimiste tout un ensemble d'évolutions... Et c'est donc aussi que, tout en conservant toute son importance, la réflexion sur une économie mondialisée ne suffit pas à gérer toutes les questions.

La planification française conserve donc toute son utilité. Qu'elle soit appelée à devenir plus « stratégique », qu'elle soit à « géométrie plus variable », n'y changent rien. Nous sommes même nombreux à penser, avec notre ami Jean de Gaulle, qu'il serait bon qu'elle demeure sanctionnée par une loi. La légitimité que lui confère son vote par l'Assemblée nationale étant le gage par excellence de son importance, et de sa reconnaissance par les différents acteurs. La loi de Plan engageant le gouvernement, sur la programmation d'une certaine stratégie économique et sociale, devant les citoyens. Ce qui rejoint le projet des offices parlementaires qui, comme l'a bien relevé J. Arthuis, Ministre de l'économie et des finances, répond à une préoccupation essentielle du Président de la République qui est, en renforçant ses pouvoirs d'information et en le dotant d'un véritable outil d'expertise et d'évaluation des politiques publiques, de faire du Parlement « un lieu privilégié et naturel du débat politique, permettant de restaurer les liens entre les citoyens et les dirigeants ».

Il est en fait dans la nature des grandes évolutions de cette fin de siècle que le Commissariat Général du Plan, et plus largement l'institution du Plan soient contestés, et ce par des pouvoirs qui ne veulent pas se partager et se refusent aux compromis nécessaires. Lorsque J. Chirac plaçait au cœur de sa campagne présidentielle une double critique à l'égard de certains rouages financiers et bureaucratiques, il désignait finalement les adversaires du Plan et de la forme de participation, au service de l'intérêt collectif, que ce dernier contribue à promouvoir. Le gonflement continu de l'économie financière, qui contracte une économie du travail et de l'investissement matériel réellement productive, n'a en effet que faire d'un lieu où l'affirmation de l'intérêt général et du caractère global des politiques publiques vient la contrarier. Le pouvoir bureaucratique, qui cherche quelquefois à s'affirmer contre le politique, peut lui-même s'inquiéter d'un lieu où l'on fait la part entre la nécessité de réguler par l'État et celle d'innover par le marché. Mais la société dans laquelle nous pénétrons, celle qui devra ménager, sous peine de connaître de trop grands dysfonctionnements, la capacité des marchés à créer des richesses et la capacité de l'État à réguler certains excès du marché, aura justement besoin d'un lieu où, le plus sereinement possible, les acteurs et les logiques se rencontreront pour produire la meilleure expertise au service des décideurs politiques.

[1] « L'avenir du Plan et la place de la planification dans la société française », Jean de Gaulle, Documentation Française, 1994.

Commémoration du cinquantenaire du Plan

Intervention de M. Gilles de Robien Président du Groupe UDF à l'Assemblée nationale

Paris le 14 mai 1996

Il y a cinquante ans, une petite équipe réunie autour de Jean Monnet mettait au point le premier plan français, dont les objectifs étaient résolument modernes : « développer la production nationale et les échanges extérieurs, en particulier dans les domaines où la position française est la plus favorable, accroître le rendement du travail, assurer le plein emploi, élever le niveau de vie de la population et améliorer les conditions d'habitat ». Le premier plan visait à casser la spirale du déclin que connaissait notre pays depuis de nombreuses années.

En effet, en 1946, la France sortait exsangue d'une guerre, d'une occupation et des années trente. Les responsables de la planification avaient, face à cette délicate situation, deux grandes qualités ; aimer la France et être des antidirigistes. Il fallait, en effet, aimer la France pour tracer en pleine pénurie, des lignes de croissance. Il fallait être antidirigiste pour créer un plan dans une économie de marché. Aujourd'hui, nous ne célébrerions certainement pas le cinquantenaire du Commissariat général du plan si, par malheur, la France avait opté, à la fin de la seconde guerre mondiale, pour une planification impérative à la soviétique.

Depuis 1946, les responsables du plan ont fait preuve de pragmatisme afin d'adapter la planification à l'évolution de l'économie, à l'ouverture des frontières. En permanence, le Commissariat général du plan a et géré la confrontation entre les programmations et la réalité. Dès le départ, les faits ont obligé Jean Monnet et ses collaborateurs à s'adapter. Ainsi, le premier plan fut prolongé jusqu'en 1952 pour être en phase avec le plan Marshall. Le IIIème plan a profondément modifié du fait des réformes lancées en 1958 ; le IVème a été altéré par le plan de stabilisation de 1963, le Vème a été malmené par les événements de 1968 ; le VIème et le VIIème ont dû supporter le 1er et le 2ème choc pétrolier. Enfin, le déroulement du IXème plan a été obéré par le tournant de la rigueur pris en 1983.

Loin d'être paralysé par ce choc incessant entre la planification qui vise à réduire les incertitudes et les faits, le Commissariat général au plan a été amené à créer des outils statistiques et des agrégats tant économiques que sociaux performants. Il a su surtout mettre en place une méthode de travail. Au lieu de développer une administration lourde avec de multiples directions, le Commissariat a préféré faire appel à des compétences extérieures et recourir au dialogue avec les partenaires sociaux.

Depuis cinquante ans, le Commissariat général est une plaque tournante où les idées se confrontent afin d'imaginer la France de demain. Il a su être à la fois une force d'analyse et une force de proposition.

Or, aujourd'hui, nous avons particulièrement besoin de cette capacité d'analyse et de propositions. La mondialisation de l'économie, la mutation du système productif et le développement des nouvelles techniques d'information accroissent les incertitudes.

Depuis le début des années soixante-dix, nous constatons la fin du système de production de masse et l'avènement d'un mode de production personnalisée, nous constatons l'émergence de nouveaux concurrents en Asie et en Amérique Latine. Les avantages concurrentiels procurés par l'innovation deviennent de plus en plus éphémères. Aucune situation n'est désormais acquise.

Face à ces mutations de grande ampleur concernant tous les acteurs économiques y compris les administrations publiques, le législateur, l'exécutif comme tous les Français doivent bénéficier d'études, d'analyses sur les chemins possibles à moyen terme que pourraient emprunter notre pays.

Le Commissariat général du plan, grâce à ses compétences, grâce à son expérience et grâce à sa méthode de travail est particulièrement adapté dans cette période de turbulences à la recherche des chemins de développement. Il est, à même, de jouer un rôle de prospecteur et un rôle d'aiguillon comme il a su le faire dans le passé avec par exemple le rapport « Made in France » de Dominique Taddéi et Benjamin Coriat qui examinaient la situation de l'industrie française dans la compétition mondiale ou le rapport de la Commission présidée par Jean Boissonnat « Le travail dans vingt ans ».

Avec le vieillissement de la population qui soulève les problèmes du financement des retraites et de la dépendance, avec la question de l'environnement et la montée des inégalités provoquée par l'accentuation de la concurrence, les sujets de réflexion ne manquent pas. Dans ces domaines, le Commissariat général du plan doit permettre au législateur de sortir de la vision forcément juridique et malheureusement trop souvent à court terme des lois. Le Commissariat général du plan se doit d'épauler le Parlement dans ses missions d'audit et d'évaluation des politiques publiques. Au nom de ses compétences et au nom de sa traditionnelle indépendance, il pourrait, à ce titre, être un partenaire privilégié des deux offices parlementaires chargés de réviser des lois et de l'évaluation des politiques publiques et qui seront créés prochainement.

Ces deux offices qui auront pour mission de travailler au-delà de tous les tabous afin d'analyser les projets du Gouvernement et d'effectuer le cas échéant des contre-propositions chiffrées étayées par des simulations devront s'inspirer des travaux et des méthodes du plan.

Par sa capacité d'innovation et par son refus du conformisme, le Commissariat général du plan a su toujours garder un temps d'avance sur la société française. Cette vivacité lui ouvre la voie pour de nombreux autres anniversaires.

Commémoration du Cinquantenaire du Commissariat du Plan

Intervention de M. Laurent FABIUS

Président du Groupe socialiste à l'Assemblée nationale

« Éclairer le chemin »

Synonyme autrefois de reconstruction et d'industrialisation du pays, de protection sociale et d'alimentation des populations, d'espoir et d'avenir pour la France, la planification serait aujourd'hui hors de mode. Syllabes interminables, aspect technocratique, signification incertaine, le mot même semble parfois déplaire. Pour beaucoup, il n'est pas jusqu'à sa réalité qui soit devenue peu séduisante. Emportée dans la tourmente des vents d'Est, secouée par le raz-de-marée individualiste, dérégulateur et hyper libéral qui déferle depuis le nouveau monde, la nécessité de la prévision, de l'encadrement puis de l'évaluation des variables économiques et sociales, telle que Jean Monet l'avait voulue, a paru s'estomper. Du plan "*dont les objectifs devaient bien évidemment être dépassés*" il n'est souvent plus resté que des accents chinois ou soviétiques, la vision d'un organisme centralisé et tentaculaire pesant sur la société et sur son développement.

Et lorsque s'est dissipé l'ombre de ce "*big brother*" étouffant, avide de supprimer sous les statistiques les aléas de notre vie et, avec eux, ce qui fait parfois son charme, c'est alors le spectre de l'inutilité, de l'obsolescence et de l'archaïsme qui s'est profilé à l'horizon de la rue Las Cases. L'immédiateté des mouvements financiers, la versatilité de la conjoncture, l'opacité des décisions industrielles, l'autonomisation croissante des agents économiques, la diminution du poids des acteurs publics, la mondialisation et ses effets de dissolution sur les stratégies nationales, autant de causes qui rendraient vain tout effort d'éclairage à moyen et long terme. Le plan ne serait plus l'antidote du hasard.

Si les syndromes sont réels, le diagnostic n'est pas exact. Il est banal - et juste - de reconnaître que, désormais, le monde est plus complexe et son futur beaucoup moins discernable. L'espace joue contre le temps. La globalisation des échanges, l'interdépendance des économies, la multiplication des pôles économiques nationaux, européens et internationaux, ont rendu moins aisées aussi bien leur coordination que la prévision de leurs évolutions. Précisément. Au nom du modèle républicain qui réclame une maîtrise collective des grands enjeux politiques et sociaux, la planification n'est pas seulement compatible avec l'émergence et le maintien d'un État moderne. Pour insérer au mieux la France dans son nouvel environnement, elle redevient une "ardente obligation". Ce n'est pas parce que l'horizon est compliqué et changeant qu'il faut cesser de le scruter. Ce n'est pas parce que la discussion est difficile qu'il faut renoncer à l'organiser. Au contraire. Sous l'œil avisé de l'expertise, dans un document unique, la prospective, l'intelligence et la concertation, trois valeurs indispensables à une Nation qui se veut parmi les premières trouvent leur place. Cette réunion n'est pas si fréquente... Grâce à elle, sous des formes sans doute renouvelées, l'élaboration d'une projection quinquennale peut nous servir de guide.

Car d'une manière ou d'une autre, aucun pays au monde, aucune entreprise, aucune famille ne saurait se passer d'une telle démarche. Le discours que Buffon prononça devant l'Académie nous dit encore pourquoi. *"C'est faute de plan, pour n'avoir pas assez réfléchi qu'un homme d'esprit se trouve embarrassé et ne sait par où commencer à écrire"*. Pas seulement écrire : penser et agir. Des idées qui ne sont ni jugées, ni jaugées, ne valent pas grand chose. De simples sentiments, des suppositions, des préjugés ne peuvent devenir les Lois de la république. Un commissariat général au plan doté de moyens véritables, indépendant dans sa réflexion, crédible dans ses propositions et performant dans l'anticipation des opportunités doit continuer d'éclairer notre chemin. Là reste sa forte mission.

Commémoration du cinquantenaire du Plan

Intervention de M. André LAJOINIE

Président de l'Association nationale des élus Communistes et Républicains

Si l'on devait considérer comme inéluctables les tendances actuelles de la globalisation, de la mondialisation et la mise en concurrence systématique, deux questions sont sous-jacentes à celle posée :

- Les nations, et en particulièrement la nation française, ont-elles encore de l'avenir ?
- Les choix politiques sont-ils des éléments déterminants dans l'infléchissement ou l'accompagnement des grandes tendances ?

Répondre à ces questions est se positionner par rapport au mythe de fa "*pensée unique*".

Pour notre part, élus communistes et républicains, nous ne nous inscrivons pas, bien sûr, dans cette pensée unique. L'avenir n'est pas prédéterminé. Il se construit à partir de rapports de force divers et multiples. Il en est ainsi des formes que prendra la mondialisation ou l'internationalisation, de la place des peuples et des nations. Il en est ainsi de la politique nationale dans son antagonisme entre réponse aux besoins des habitants et pression des groupes financiers et industriels qui entendent faire sauter le verrou que constituent pour eux les nations.

Le Plan a démontré son utilité comme outil prospectif et dynamisant d'une politique. Ce que certains appellent une "*crise de la planification*" correspond certes à la nécessité de s'adapter à une situation en évolution aussi bien internationalement que nationalement depuis les lois de décentralisation. Mais elle ne doit pas servir de prétexte à sa mise à mort.

Des prérogatives prises par la nation pour mener une politique choisie par elle dépendent l'utilité d'une planification. En dépendent aussi le contenu même du plan, ses modalités d'élaboration.

Les Xème et XIème Plans étaient marqués par une dérive vers "*une planification stratégique*" pour un "*État stratège*". Il faut entendre stratégie d'entreprise. Cette inféodation aux grands groupes, symbolisée par la volonté têtue d'une monnaie unique pour l'Europe dessinée par le traité de Maastricht, marque une négation de la nation. A continuer ainsi, la planification travaillerait à sa perte. La décennie de libéralisme triomphant, avec son cortège de déréglementations, délocalisations et de dégradation dramatique pour la vie, a démontré - fallait-il s'en convaincre ? - que les mécanismes de marché ne sont pas aptes à assurer une régulation efficace de l'économie nationale et mondiale.

Au contraire, il est urgent de redonner à la planification des moyens pour affronter les défis de société, telles l'anticipation des nouvelles technologies et de leur utilisation, la démographie ou les réponses à l'aspiration à une démocratisation de la société. Elle doit en premier lieu répondre aux besoins des gens dans un souci de cohésion nationale, de cohérence à mille lieues de la mise en concurrence systématique des hommes et les structures. Elle doit devenir plus que jamais force de propositions plurielles dans une vision prospective pour évaluer les grandes tendances et leur alimentation ou pas par des choix politiques.

Elle a besoin d'une revalorisation des outils de l'intervention publique dont elle est une composante. Le bradage des services et entreprises publics et nationalisés qui sont un moyen de contrôle de secteurs économiques, sociaux et financiers, la mise à mal de circuits de financements sectoriels participant à la spécificité française, tels la protection sociale et la santé, le logement social, etc.. constituent une perte inestimable.

Une véritable planification devrait permettre de décider d'un programme ambitieux d'investissements, de grands équipements de construction, de logements sociaux de qualité, à un prix abordable, et d'un réseau de transports et de communication qui favorise les liaisons entre régions pour répondre aux besoins des populations.

La rénovation nécessaire du secteur public et le respect de ses missions passe par son indépendance vis-à-vis des grands groupes privés. Elle implique son autonomie de gestion vis-à-vis de l'État, sa participation à 'un processus de planification démocratique, son respect des grandes orientations définies dans ce cadre. Dans ce but, des rapports nouveaux sont à construire avec les régions, les collectivités locales, sans rompre les cohérences nationales.

Il s'agit d'examiner les rapports à avoir entre l'État, les collectivités territoriales, les citoyens, les salariés. Il s'agit de sortir d'une contractualisation-domination pour aller vers de réelles coopérations entre acteurs socio-économiques, entreprises publiques, entreprises privées, institutions et citoyens. Il s'agit de fournir à chacun les moyens d'évaluation, de réflexion, de contrôle des politiques menées et de l'utilisation de l'argent.

La planification, par le travail alternatif qu'elle suppose, pourrait jouer un rôle d'impulsion à la réflexion dans l'élaboration de perspectives alternatives. Pour leur permettre d'assumer leur mission qui doit être de dégager les possibles pour répondre aux besoins des habitants et aller vers une société de progrès, le Commissariat Général du Plan mais aussi les organes de planification à chaque niveau de collectivité et les services et entreprises publiques doivent être toujours plus des outils ne laissant pas la réflexion aux seuls experts mais intégrant dans leur composition et leurs préoccupations les acteurs de terrain et les populations.